



**POINT DE REFERENCE
COORDONNEES**
02°45'41'' E - 42°32'02'' N
Altitude 260m

Service à consulter dans tous les cas où une construction est prévue dans les zones de servitudes :
AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
DTRCG / SCG
B.P. 400 - 78, avenue du Général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX
Téléphone : 01 45 18 72 83

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT D'ETAT A L'INDUSTRIE

ANFR
AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

Direction Technique du Contrôle du Spectre et de la gestion de Réseaux RADIOELECTRIQUES

STATION DE CONTROLE DE L'OCCUPATION DU SPECTRE DES FREQUENCES
VIVES
Commune de Vives (66)
N°ANFR 066.71.001

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES

PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES
(Articles L54 à L56, R21 à R26 du Code des Postes & Télécommunications)

Zone A comprise entre azimut 270° et azimut 140°.

LIMITÉ DE LA ZONE PRIMAIRE DE DEGAGEMENT (R=400m)

LIMITÉ DE LA ZONE SECONDAIRE DE DEGAGEMENT (R=2.000m)

COTES MAXIMALES ADMISSIBLES POUR LES OBSTACLES CREES DANS CES ZONES :
(Cotes prises par rapport au niveau général de la France NGF) plafond croissant linéairement de 262,5m à la station à 306m à 2.000m de la station.

Ech. : 1/15 000
Agrandissement carte IGN 1/25 000 2249 OT
N°066 SD 001/O
Z.I. de l'Ouinich